



Conseil Communautaire du 07/07/2021

Compte rendu

Présents(es) :

Barbara NETO, Véronique COELHO, Rosette ORTHOLAN, Gérard MIMALE, Hubert RAFFIN, Jean-Claude THEULE, Michel SAINT-ANDRIEUX, Philippe CAHUZAC, Véronique THIEUX-LOUIT, Sandrine BROSSARD, Jean-François DAUGE, Pierre LABRIFFE, Philippe CANTAN, William VILLENEUVE, Brigitte SERRALTA, Nadine ARQUE, Benoît DESENLIS, Pierrette MENAL (visio), Isabelle CAILLAVET, Xavier HUSSON, Philippe ANDRIEU, Robert PACHE, Robert CAMAZZOLA, Andrew CAVALIERE, Caroline CUEILLENS, Victor JAFFRES, Lara KLUCZYNSKI, Gilles GUICHARD, Anthony CHAULET, Christine BRAZZALOTTO, Laurent GEYRES, Jean-Claude BOURGUIGNON, Jean-Jacques OSPITAL.

Absents(es) ou excusés(es) :

Daniel DARROUX, Philippe DUCES, Guy FAVAREL, Bernard LASPORTES, Daniel PERES, Véronique BRANA (P. : R. CAMAZZOLA), Axel CAUQUIL, Gisèle FAUCHE (P. : B. NETO), Chantal GOULU-MARTINAT (P. : C. CUEILLENS), Vanessa COUDERC (P. : A. CHAULET), Béatrice NARRAN, Corinne LAPLANE-SOTUM, Robert FRAIRET.

L'an deux mille vingt et un, le 7 juillet, Mme la Présidente ouvre la séance par l'appel des membres du Conseil Communautaire, fait part des excuses des conseillers communautaires empêchés et indique les différents pouvoirs. Le quorum étant atteint, la réunion du conseil communautaire de « D'Artagnan en Fezensac » peut donc valablement se tenir. Elle donne ensuite la parole à Mme SERRALTA pour quelques mots d'accueil avec une présentation succincte de Peyrusse Vieille, du Lac Saint Jean dont l'intérêt environnemental et ornithologique est à défendre et de la station météorologique qui y est installée.

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Il est proposé que Mme Brigitte SERRALTA soit la secrétaire de séance.

2. Adoption du compte rendu du conseil communautaire du 07/04/2021

Le compte rendu proposé est validé à l'unanimité.

3. Délégations de Mme la Présidente

Mme la Présidente rend compte des différentes décisions prises depuis le dernier conseil communautaire :

- 16/04/2021 : Signature du contrat de maintenance C3RB Informatique pour la Médiathèque
- 27/04/2021 : Signature de l'avenant 1 au marché du TAD, modification des actes d'engagement
- 05/05/2021 : Signature de l'arrêté de péril – Propriété Dupuy – sur la commune de Peyrusse Grande
- 18/05/2021 : Signature des devis des entreprises retenues pour la rénovation de la salle de danse Al Andalus :
 - . Maçonnerie/Gros Œuvre/Carrelage : SARL Aurensan Cavalière – 4 602,46 € TTC
 - . Couverture : SARL Aurensan Cavalière – 4 112,40 € TTC
 - . Menuiseries : SE Antonello « MBA » - 15 689,52 € TTC
 - . Plâtrerie/Isolation/Plafond : Michel Lagrange – 9 465,02 € TTC
 - . Sols souples : Yoann Dupin ID – 6 296,16 € TTC
 - . Plomberie/ Climatisation/Ventilation/Radiateur : Ent. Pilati – 11 800 € TTC
 - . Electricité : Ent. Fauché – 14 863,61 € TTC
- 20/05/2021 : Signature du devis du cabinet EXFILO pour la proposition d'accompagnement de la collectivité en vue du transfert de la compétence « Petite enfance »
- 20/05/2021 : Signature des conventions d'autorisation de passage, d'aménagement, d'entretien et de balisage avec les propriétaires de parcelles situées sur les parcours de randonnées de la forêt de Sorbets : M. Robert Cipré, M. Patrick Marcadet, M. Win Pieters et Mme Anita Volckert
- 25/06/2021 : Signature de la convention de mise à disposition de locaux de la communauté de communes pour accueillir une permanence de conciliation
- 03/06/2021 : Signature du bon de commande pour le défibrillateur de la communauté de communes
- 10/06/2021 : Avenant à la lettre de commande de l'architecte M. Chambon pour le chantier de la salle de danse Al Andalus en raison d'une modification du montant des travaux
- 29/06/2021 : Signature du devis de raccordement électrique définitif avec ENEDIS pour les sanitaires de Cauderon pour un montant de 1 302,48 € TTC.

Elle précise toutefois que pour les travaux de la salle de danse, comme le montant total est inférieur à 70 000 € HT, les modalités du plan de relance permettent un choix des entreprises par devis et d'éviter ainsi la procédure de marché public.

4. Finances : DM1

Mme la Présidente indique qu'il s'agit d'une simple régularisation des écritures pour un montant de 0,40 €. La délibération est validée à l'unanimité.

5. Finances : Révision du loyer de la MSP

Mme la présidente souhaite informer le conseil communautaire d'une réunion qui vient de se tenir avec la commission communautaire de la MSP et tous les professionnels afin d'échanger de façon constructive sur leurs préoccupations et sur l'utilisation de la Maison de Santé. Il en ressort qu'il existe une réelle volonté de maintenir la pluridisciplinarité de travail au sein de la structure. Le principal écueil réside dans la difficulté d'assumer les loyers si des médecins partent sans être remplacés. Un groupe de travail doit être constitué dont le principal objectif est de trouver des solutions pour au moins maintenir l'offre de soin existante. Mme la Présidente rappelle avoir candidaté auprès du Conseil Départemental pour participer au futur Centre Départemental de Santé pour que la MSP du Fezensac devienne un Centre Territorial de Santé. Le diagnostic est lancé, un cahier des charges des bâtiments est en cours d'élaboration. La décision de retenir notre site ou pas doit intervenir rapidement. Pour répondre à la question de M. Husson, Mme la Présidente confirme le départ à la retraite du Docteur Zadro en 2022 et le Docteur Péré n'a pas encore finalisé les conditions de son départ.

En ce qui concerne le rapport présenté, Mme la Présidente rappelle qu'il s'agit d'une opération habituelle, répétée chaque année. Pour 2021, l'indice de référence des loyers en vigueur s'élève à +0,09 %, ce qui correspond à une augmentation de 3,72 €. Le montant du loyer mensuel sera donc : 4 135,31 €.

La délibération est validée à l'unanimité. M. Chaulet ne participe pas au vote.

6. Intervention du SCOT de Gascogne – Interventions de M. Lefèvre, Président, de Mme Céron, Directrice et Mme Sanchez-Martin

Cf Document Power Point en annexe du présent compte rendu.

7. Finances : Ligne de trésorerie

Mme la Présidente demande au conseil communautaire de reconduire cette ligne de trésorerie même si en 2020, elle représentait un montant de 120 000 € qui n'a pas été sollicité. Il s'agit d'une sécurité financière en cas de retard dans le paiement de subventions attendues par exemple. C'est un principe de précaution. Mme la Présidente propose cependant de prévoir une ligne de Trésorerie pour 2021 moins importante : 80 000 €. Elle précise que cette somme n'est pas comptabilisée dans le budget de la collectivité. Elle propose de retenir la proposition du Crédit Agricole qui est la plus avantageuse puisqu'elle ne prévoit pas de frais en cas de non utilisation des fonds, ce qui n'est pas le cas de la Caisse d'Epargne qui prélève une commission de non utilisation de 0,30%.

La délibération en ce sens est approuvée à l'unanimité.

8. Finances : FPIC

Mme la Présidente indique ne pas disposer des montants permettant de délibérer valablement. Elle propose que le conseil communautaire adopte une délibération de

principe sur une attribution libre de l'intégralité du FPIC à la communauté de communes comme cela s'est fait les années précédentes. Le conseil communautaire approuve à l'unanimité cette délibération de principe.

9. Finances : Signature du contrat et encaissement du financement de la SAS Naudet Reboisement pour la plantation de la haie sur le site de Cauderon

Mme la Présidente précise que sur les conseils de l'association Arbres et Paysages 32, la collectivité a répondu favorablement à la proposition de l'entreprise SAS NAUDET qui encourage les plantations forestières dans le but de favoriser l'impact positif des forêts et en particulier dans la lutte contre l'effet de serre. C'est bien cette entreprise qui fournit les plans à l'association.

Il s'agit donc dans un premier temps de valider ce partenariat avec l'entreprise Naudet Reboisement par la signature de la convention qu'elle propose. Le conseil communautaire autorise Mme la Présidente à signer cette convention.

Ensuite, le conseil communautaire autorise Mme la Présidente à encaisser le financement proposé de 0,75 € HT par arbre planté. L'aménagement paysager de Cauderon compte à ce jour 567 plants. Le financement s'élève donc à 510,30 € TTC.

10. Finances : Subventions aux associations et participations

Mme la Présidente rappelle que « D'Artagnan en Fezensac » renouvelle chaque année depuis sa création des aides à différentes associations d'intérêt communautaire et dont l'impact économique sur le territoire est avéré. La délibération proposée consigne l'ensemble des subventions aux associations ainsi que les participations de la collectivité aux différents organismes, pour un total de 40 376 €.

ORGANISMES	MONTANTS
ADIL	1 900
CDTL	1 039
CNAS	1 023
GERS DEVELOPPEMENT	4 466
DECI	3 000
CAUE	1 500
Route Européenne de D'Artagnan	1 000
PNR de l'Astarac	810
TOTAL	14 738

ASSOCIATIONS	MONTANTS
AVMP	2 000
CINE QUA NON	5 000

ECOLE DE MUSIQUE	9 000
EPICERIE SOLIDAIRE « VIC ACCUEIL »	1 000
FESTIVAL DES ORGUES	350
PENTECOTAVIC	3 000
TEMPO LATINO	2 500
CHAMBRE DES METIERS	2 788
TOTAL	25 638

Après la présentation de chaque tableau, Mme la Présidente fait part de la demande de subvention des JA pour la manifestation de Gascogn'agri qui aura lieu début septembre à Caillavet. Si cette aide ne figure pas dans cet exposé, c'est parce qu'elle sera prise en charge dans le cadre des animations du territoire par l'OT pour un montant de 1 000 €.

La délibération ainsi proposée est votée à l'unanimité.

11. Habitat : Demande de subventions OPAH : 1^{ère} tranche du suivi-animation

M. Cavalière en charge de ce dossier fait une présentation du rapport. Il rappelle que l'ANAH participe au financement de l'OPAH, 1^{ère} tranche de suivi-animation. L'OPAH a débuté début avril. Il n'y a pas encore eu de publicité pour diverses raisons notamment un changement d'adresse du cabinet ALTAÏR, mais de nombreuses sollicitations ont été honorées. Les permanences d'ALTAÏR se font les premier, deuxième et quatrième mercredis du mois à la communauté de communes. Il y a eu une trentaine de visites sur le terrain en deux mois et demi, 8 dossiers ont été instruits et déposés dont un clôturé. M. Cavalière se met toutefois à la disposition des élus pour expliquer le fonctionnement de l'OPAH dans les communes si nécessaire.

Le Conseil Communautaire doit délibérer sur la demande de subvention et adopter le plan de financement qui stipule la participation de l'ANAH à hauteur de 35 % soit 21 735 €HT.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

12. Habitat : Valorisation des Certificats d'Economie d'Energie

Il s'agit de valider une convention de partenariat avec le Syndicat Départemental d'Energie du Gers qui permet à la collectivité de valoriser des CEE ce qui représente une ressource financière, lors de travaux d'amélioration des performances énergétiques sur des équipements ou bâtiments dont elle est propriétaire.

Mme la Présidente indique que les travaux de la salle de danse sont en partie éligibles.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

13. Affaires Générales : Adhésions supplémentaires au SM3V des communes de Castelnau d'Arbieu, Gavarret sur Aulouste, Lalanne Arqué, La Sauvetat, Touget

La délibération est validée à l'unanimité.

14. Affaires Générales : Convention Gers Développement

Mme la Présidente qui est également trésorière de « Gers Développement » propose la reconduction de cette convention. Elle indique qu'avec M. Desenlis, ils ont eu à cœur de resserrer les liens et ainsi de nouveaux contacts ont été pris avec l'agence départementale de développement économique de façon à orienter l'action économique sur le territoire de D'Artagnan en Fezensac. Il s'agit d'un partenariat intéressant et d'un relai qui peut être utile.

La délibération correspondante est validée à l'unanimité.

15. Affaires Générales : Aménagement du temps de travail

Mme Serralta indique que ce rapport permet de formaliser par écrit le fonctionnement de la communauté de communes qui respecte le cadre réglementaire en vigueur. Après la saisine du CDG 32 et la réponse favorable du comité technique, Mme la Présidente propose d'adopter cette nouvelle organisation du temps de travail comme présentée dans la délibération correspondante.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

16. Rapport complémentaire : Demande subvention exceptionnelle pour la bibliothèque

Il s'agit de demander une subvention exceptionnelle à la relance des bibliothèques des collectivités territoriales auprès du CNL (Centre National du Livre) en vue de soutenir l'achat de livres imprimés pour accompagner la reprise d'activité des librairies indépendantes et renforcer les fonds disponibles dans les bibliothèques.

Le conseil communautaire autorise à l'unanimité Mme la Présidente à procéder à cette demande de subvention.

17. Rapport complémentaire : Indemnisation de la SISA

Il s'agit de verser à la SISA la somme de 6 676 € établie par l'expertise et confirmée lors du jugement rendu en faveur de la communauté de communes dans l'affaire qui l'opposait à l'entreprise Bobion Joanin. Cette somme vient compenser le préjudice financier dû à une

surconsommation d'énergie liée à une installation défectueuse du chauffage. Le reste de la somme perçue en dommage servira à réparer le système de chauffage.

La délibération est adoptée à l'unanimité, M. Chaulet ne prenant pas part au vote.

18. Questions Diverses

Mme Arqué revient sur l'exposé du SCOT et exprime son inquiétude. Elle souhaite une réflexion plus approfondie et adaptée à notre territoire et ses spécificités. Mme la Présidente lui indique que les documents du PADD seront envoyés mais qu'en toute lucidité, la marge de manœuvre reste faible. M. Cavalière explique la démarche du SCOT qui propose des réunions thématiques pour fixer un cadre et des objectifs, étant entendu que la projection à 2030, c'est maintenant qu'il faut déterminer ses priorités et ses choix de développement.

Mme Brossard fait ensuite un point sur la compétence « Enfance-Jeunesse » et l'avancement de la CTG avec la CAF du Gers. Le diagnostic de territoire est pris en charge à 80 %. Un dossier de financement est déposé pour l'étude d'impact du transfert de compétence, pour une présentation des préconisations à l'automne. Elle rappelle qu'une réunion de présentation des deux prestataires est programmée pour le 21 juillet prochain.

M. Mimalé interroge Mme la présidente sur la prise de compétence « PLUi ». Elle lui répond par la négative, cette compétence ne sera pas assumée par la collectivité. Le quota de commune ayant délibéré contre est bien atteint.

Mme la Présidente indique que dans le cadre de France Services, le conciliateur de justice assurera ses permanences dans les locaux de la communauté de communes.

L'ordre du jour épuisé, sans question diverse supplémentaire, Mme la Présidente remercie l'assemblée et lève la séance à 0 heures 05.

La Présidente,



Barbara NETO

La Secrétaire de séance,



Brigitte SERRALTA

